



St Jean
d'Aulps

Découvertes de la vallée d'Aulps



12 - 17
ans

Les indispensables :

- Fiche de renseignements médicaux, complétée et signée + médicaments et ordonnance.
- Pass'nautique

St Jean d'Aulps

Découvertes de la vallée d'Aulps

Centre de vacances l'Isle d'Aulps Réf. 074023001

Des hauteurs de Morzine au Lac Lemman à Thonon, ce séjour te fera découvrir les attraits de la Vallée d'Aulps à travers des activités sportives de montagne.

Au programme : 1 séance de **rafting** sur la Dranse, 1 séance de **kayak** sur le lac de Montriond, 1 balade en montagne, 1 séance d'**escalade** et 1 séance de **tir à l'arc**. Pour compléter ce séjour et profiter pleinement de cet environnement privilégié, nous passerons une journée détente au lac de Montriond et, si les conditions sont réunies, une nuit sous tente.

La piscine chauffée du centre et les nombreux terrains de jeux à proximité favorisent des moments de détente.

Le Centre

Au cœur du Haut Chablais, entre le pays du Mont Blanc et Genève, la Vallée d'Aulps égrène, tout au long de la Route des Grandes Alpes, ses villages montagnards dominés par de grands noms : Morzine - Avoriaz et Les Gets. St Jean d'Aulps est un charmant village situé à 800 m d'altitude, au cœur de cette vallée du Haut Chablais à laquelle il a donné son nom, la Vallée d'Aulps. De nombreux chemins de randonnées partent directement du centre. Ces sentiers peuvent nous conduire à des ruisseaux sauvages, des lacs de montagne ou des cascades...



Rafting : une descente en rafting est organisée en collaboration avec *A7 aventure*, sous la conduite d'un guide titulaire du Brevet d'Etat.

La séance se déroule sur la Dranse entre Bioge et Thonon les Bains, à quelques kilomètres du lac Léman dans la vallée menant à Morzine. Cette magnifique rivière serpente entre dalles de calcaire et forêt luxuriante.

1 guide pour 10 jeunes.

1,40m minimum, savoir nager. Si vous portez des lunettes, prévoir de quoi les maintenir.

Pass'nautique obligatoire.

Kayak : venez découvrir avec nos guides de kayak ce superbe plan d'eau niché au pied d'immenses falaises : le lac de Montriond, appelé aussi le Lac Vert, qui émerveille chacun par l'atmosphère idyllique qu'il dégage et la sérénité qu'il inspire...

1 guide pour 10 jeunes.

1,40m minimum, savoir nager. Si vous portez des lunettes, prévoir de quoi les maintenir.

Pass'nautique obligatoire.

Escalade : séance encadrée par un moniteur breveté d'Etat sur le Rocher de l'Eléphant.

1 guide pour 10 enfants – séance de 3h.

Tir à l'arc : 1 séance d'initiation au tir à l'arc avec un intervenant Brevet d'Etat, sur le centre où est délimitée une zone sécurisée des tirs.

1 guide pour 10 enfants.

À noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

Vie Quotidienne

1 animateur.trice pour 10 enfants encadre les différentes activités. L'équipe de direction se compose d'un directeur, d'un adjoint et d'une assistante sanitaire. Des personnes de service assurent l'entretien des locaux. Un cuisinier économe et son aide préparent les repas.

Les animateurs.trices, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage.

L'alimentation : les repas, préparés à base de produits locaux par le cuisinier du centre, sont équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le repas est un temps éducatif durant lequel les animateurs.trices veillent à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement au débarrassage des tables.

Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

Linge : le linge est lavé régulièrement par la lingère du centre. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant. Pour les séjours de 7 jours, le linge n'est pas lavé sauf en cas d'accident.

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...



Santé

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE que vous recevrez avec la confirmation d'inscription en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques.

Le suivi médical est assuré par un.e adulte qualifié.e qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours.

Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable à l'arrivée au centre.

Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant.

Relations Parents / Enfants

Courrier : nous incitons les enfants à vous envoyer une lettre après leur arrivée. Ils sont bien sûr libres d'écrire autant de fois qu'ils le souhaitent. N'oubliez pas de glisser dans la valise des enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre.

Téléphone : si vous souhaitez exceptionnellement joindre votre enfant par téléphone, faites-le entre 17h et 19h en vous armant de patience car la ligne est souvent occupée. Le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. Si toutefois l'enfant l'amène durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

Argent de poche

Une somme de 10€ par semaine semble largement suffisante. Vous la remettrez à un animateur en utilisant l'enveloppe « argent de poche » que vous recevrez avec la convocation de départ. Si vous utilisez un porte monnaie, n'oubliez pas d'indiquer les nom et prénom de votre enfant dessus.

Objets de valeur

Ils sont tous fortement déconseillés (vêtements de marque, console de jeux, bijoux, appareil photo numérique...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de dégradation, de perte ou de vol.**

Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Transports

Voyage en train jusqu'à Annecy ou Lyon. Transfert en car de la gare au centre, trajet d'environ 1h30 depuis Annecy, assurée par une compagnie de la Haute-Savoie avec laquelle nous sommes en partenariat depuis plus de 10 ans.

Le voyage s'effectue de jour.

Une convocation regroupant toutes les informations vous sera envoyée par courrier 10 jours avant le départ.



MEMO – A REMETTRE LE JOUR DU DEPART

- Fiche de renseignements médicaux complétée et signée
- Médicaments + ordonnance médicale (le cas échéant)
- L'enveloppe contenant l'argent de poche, sur laquelle vous aurez écrit le nom et le prénom de votre enfant ainsi que la somme contenue dans l'enveloppe
- La fiche trousseau
- Le Pass'Nautique
- Tout autre document que vous jugerez utile de remettre à l'équipe de direction du séjour

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !

Nom et Prénom de l'enfant :

.....

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	<i>CONSEILLÉ</i>	<i>DANS LA VALISE</i>	<i>SUR SOI</i>	Inventaire de l'animateur ARRIVEE DEPART	
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
TEE –SHIRT, POLO	6				
PULL ou SWEET dont 2 chauds	4				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	4				
PANTALON	4				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIP, CULOTTE ou CALECON	8				
PAIRE DE CHAUSSETTES	4 à 7				
PYJAMA (plus en cas d'énurésie)	2				
MAILLOT DE BAIN	1				
SERVIETTE DE PLAGE	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
NU-PIEDS	1				
BASKETS	2				
SERVIETTE DE TABLE	2				
SERVIETTE DE TOILETTE	2				
GANT DE TOILETTE	3				
TROUSSE DE TOILETTE : gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier					
NECESSAIRE COURRIER : bloc, enveloppes, timbres, stylo					
AUTRES					

ATTESTATION DU « PASS-NAUTIQUE » PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test « Pass-Nautique » prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée (**test est réalisé sans brassière de sécurité**), pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyoning (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 20.1 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Test réalisé :

avec brassière

sans brassière

Résultat du test :

satisfaisant

non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif (sauf BNSSA) :

Signature :

